



Genève, février 2009

# RAPPORT D'ACTIVITE

- 2008 -

Association des Familles Monoparentales  
27, rue Lamartine • 1203 Genève •  
tél : 022 344 11 11 • fax : 022 344 11 56 • CCP 12-10337-3  
info@afm-geneve.ch • [www.afm-geneve.ch](http://www.afm-geneve.ch)

## Mot de la Présidente

### L'an huit aux oublis, place à l'an neuf... tout neuf !

Les difficultés ne manquent pas pour tester les forces de ces guerriers des temps modernes : les parents. Tous les partis, de gauche ou de droite, se targuent d'être les défenseurs de la famille, mais sortis des périodes électorales, les paroles s'envolent, les ennuis restent.

Janvier 2008 nous accueille dans la tourmente : augmentation des demandes d'aide ; augmentation des devoirs comptables concoctés par nos élus (je veux parler de la nouvelle loi sur les subventions, la LIAF, pour les intimes), augmentation des charges administratives, et j'en passe.

2008 fut également gangrenée par nos déficits budgétaires. Année après année, le trou se creusait, le drame explosa cette année-là.

2008 fut une année de tourmente, disais-je, mais également de remise en question. L'AFM pouvait-elle subsister ? L'Etat en voulait-il ? Les membres y croyaient-ils ? L'association servait-elle encore à quelque chose ? En fin de compte, est-ce que tous ces foyers monoparentaux ne se débrouillaient-ils pas tout aussi bien sans l'AFM ? Pourquoi continuer à lutter ?

Donner de son temps, de son énergie, de son émotion pour des gens que l'on ne connaît pas peut paraître étrange. Au bout d'une journée de lutte pour trouver de quoi payer les salariées, pour convaincre qu'éduquer seul-e son enfant est un travail homérique, qu'être parent n'est pas une faute mais une charge respectable, l'on oublie parfois le pourquoi de la lutte, et face aux obstacles, montagne ou simple caillou dans la chaussure, l'envie peut prendre de baisser les bras. Alors on s'assied et dans un soupir on regarde son enfant, ses enfants, petits, grands, blonds, bruns, on les entend rire, jouer d'un rien, on respire leur parfum de petits, de très doux, de très confiant envers les adultes, et l'on se dit que tous ces enfants devraient être protégés, aidés, soutenus lorsque leur foyer menace de s'écrouler.

Alors oui ! L'AFM doit persévérer tant que des enfants seront ballottés, déchirés, utilisés dans les affres du divorce. Oui, l'AFM doit continuer

tant que des femmes et des hommes se battront après s'être aimés. Oui, l'AFM doit exister tant que des hommes et des femmes brandiront comme un drapeau revanchard des principes d'égalité quand personne ne pense à l'équité. Oui, l'AFM a sa raison d'être !

2008 fut l'année de la révélation. J'y ai vu le courage de Vanessa pour sauver le bateau du naufrage budgétaire. J'y ai vu Mercè donner sa force de caractère à l'équilibre de l'association, j'y ai vu Christine apporter son talent et son dynamisme pour des activités formidables. Et fin 2008, la récompense : l'AFM fut sauvée ! Les communes nous sont venues en aide, ainsi que la Ville de Genève, le Grand Conseil, la Commission de la famille et F-Information. Merci à toutes les personnes qui se sont engagées pour soutenir notre action.

Décembre 2008, nous pouvons clore l'année sur un soupir... de soulagement. L'an 2009 peut naître dans un nouvel élan. Jetons l'an huit aux oublis, bonjour à l'an neuf... tout neuf !

Valérie Maechler Herdewyn

## TOUR D'HORIZON

Plus de 30 ans après sa création, l'AFM a continué à défendre les intérêts des familles monoparentales. Cette année a été celle des grands changements : au sein du personnel, mais aussi au niveau de l'organisation et du fonctionnement de l'AFM. Ce bouleversement était nécessaire pour 2 raisons :

- La demande des membres se faisant de plus en plus nombreuse et exigeante, il était nécessaire de professionnaliser nos services.
- Nos subventions n'ayant pas augmenté depuis plus de 10 ans, mais les coûts de la vie et les salaires oui, il a fallu nous concentrer sur notre visibilité publique, au niveau politique mais aussi au sein du monde associatif pour nous faire entendre. Ce n'est qu'au prix de cet effort et aux nombreuses heures consacrées à la recherche de fonds que nous avons pu faire émerger l'AFM de ses difficultés financières.

Malgré notre enthousiasme et notre investissement, la famille monoparentale reste un groupe à risque :

- à Genève, près d'un mariage sur deux aboutit à un divorce dont près de la moitié concerne des familles avec des enfants mineurs<sup>1</sup>
- Le risque de dépendre de l'aide sociale pour les personnes divorcées est trois fois plus élevé que pour les personnes mariées(...) En Suisse, près d'un ménage monoparental sur 6 reçoit des prestations d'aide sociale<sup>2</sup>.

L'AFM a donc toujours sa raison d'être : la défense des droits des familles monoparentales est primordiale, non seulement pour le soutien des parents, pour qui il est difficile de concilier vie professionnelle et familiale, mais surtout pour ces générations d'enfants de parents séparés qui sont précarisés dans leurs loisirs et dans leur accès aux études, en raison du manque de moyens financiers de leurs parents.

Vanessa Aubert

<sup>1</sup> Memento statistique du canton de Genève, juin 2008, p.1

<sup>2</sup> Site de l'OFS

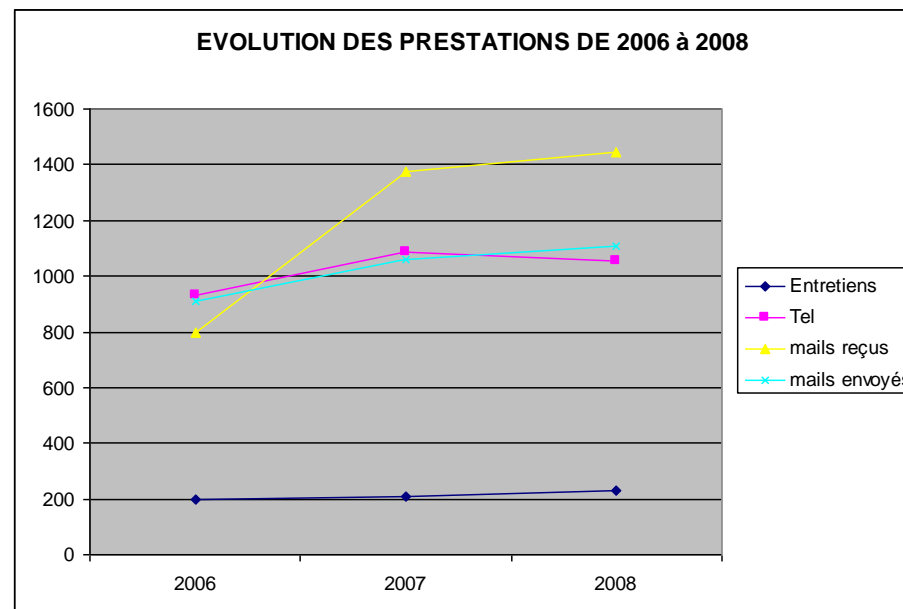
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationene.Document.106772.pdf>

## PRESTATIONS OFFERTES PAR L'AFM en 2008

L'AFM, grâce à sa coordinatrice et son assistante sociale (respectivement à 65% et à 40%) ont assuré toutes les prestations de base, à savoir : l'écoute, l'orientation sociale et juridique, la recherche de fonds pour les usagers.

Les activités ont été prises en charges depuis le mois de juillet par une personne indépendante à un taux d'activité de 20%.

Les demandes juridiques spécifiques sont traitées par notre avocate, Maître Magnin, qui accorde aux membres cotisants une consultation gratuite. Au cours de cette année 38, personnes ont demandé un entretien ou un renseignement par téléphone, nécessitant l'intervention de notre avocate. Ces demandes étant essentiellement axées sur le droit de visite, le droit de garde, la modification de la pension alimentaire et des contestations de décisions liées à la nouvelle LARPA



## Permanence téléphonique et courriels

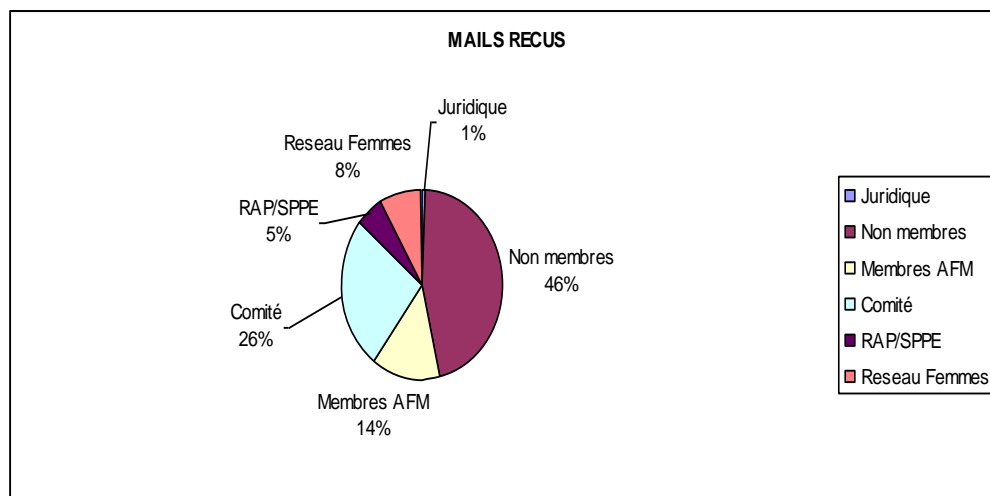
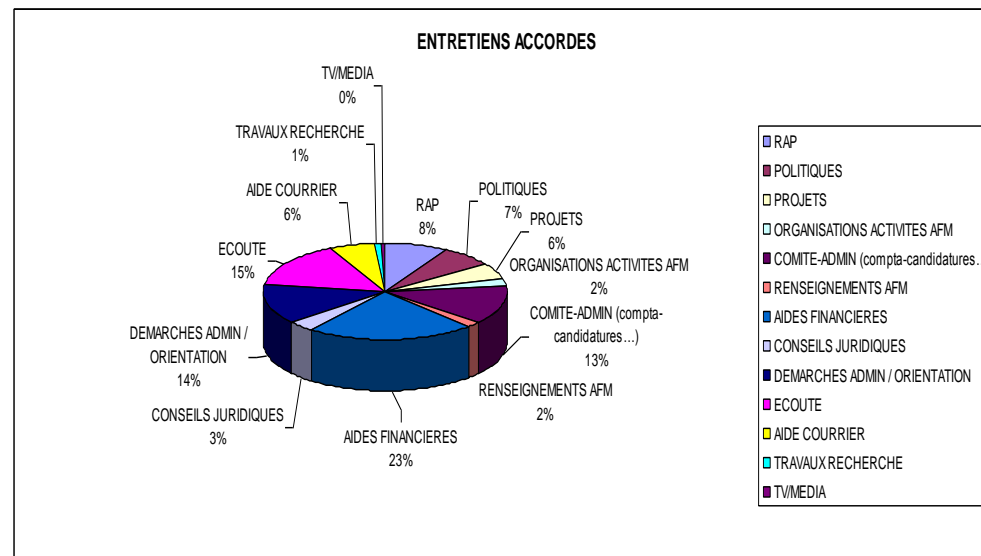
	2008	2007	Différence :
<b>Appels téléphoniques reçus</b>	1074	1084	<b>-0.9%</b>
<b>Courriels reçus</b>	1445	1377	<b>+4.9%</b>
<b>Courriels envoyés</b>	1108	1059	<b>+4.6%</b>

Ces chiffres, soulignent à nouveau l'importance croissante des échanges par courriels.

Les différences des téléphones reçus sont assez peu significatives et les demandes restent les mêmes avec comme priorité les conseils juridiques (10%), l'écoute et l'orientation (11%), les renseignements sur nos activités (10%), et les aides financières (5%). Il est important de souligner deux différences majeures: celles des appels en absence comptabilisés cette année en raison du fait que l'association, en manque d'effectif, n'a pas pu assurer une permanence téléphonique durant les vacances, comme précédemment, ainsi que le nombre de téléphones liés à la gestion de projets (9.5%). En effet, ceux-ci ont pris une place conséquente dans le quotidien de notre coordinatrice, en constante recherche de moyens, qu'ils soient financiers ou organisationnels, pour assurer les prestations de l'association.

## Entretiens accordés

8.5% d'entretiens supplémentaires ont été comptabilisés cette année avec la répartition suivante :



Les problématiques principales abordées durant ces entretiens, restent : les aides financières, l'écoute, l'orientation et le soutien pour des démarches administratives.

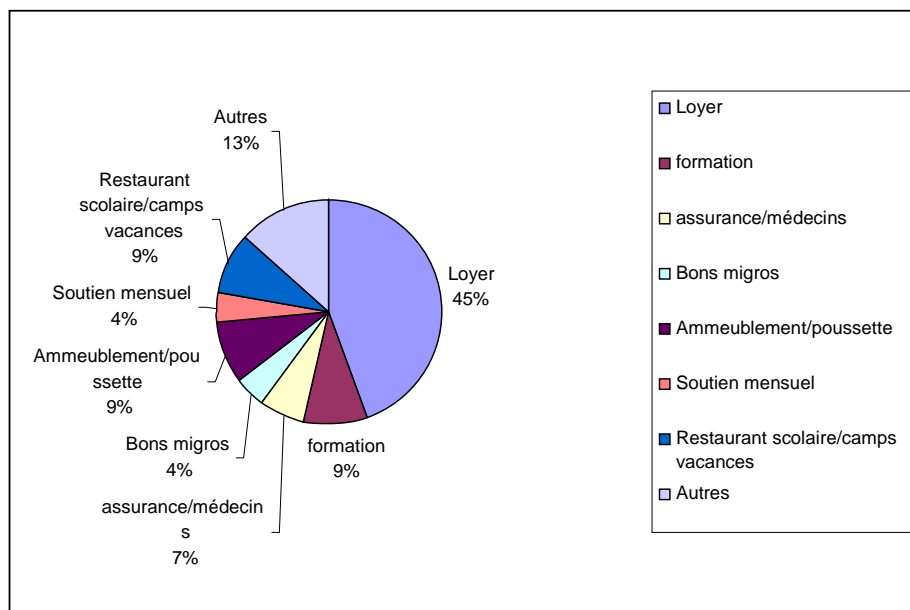
## Recherche de fonds pour nos usager-ère-s

Le nombre d'aides financières en 2008 est en diminution en raison du fait que nous n'avons pas pu bénéficier du soutien de la Migros comme en 2007, qui nous avait permis de distribuer des petites sommes sous forme de bons Migros à un certain nombre de nos usagères ne pouvant boucler leurs fins de mois.

Cette année le montant total des aides financières se monte à CHF 50'229.- dont seulement CHF 29'270 ont été accordés (cette somme ne correspondant pas au montant ayant transité sur nos compte car certaines fondations paient directement aux créancier-ère-s les montants qu'elles accordent).

Nous avons pu remarquer non seulement un resserrement des conditions d'octroi, mais également une diminution des montants accordés.

Il est également important de souligner que les demandes, dans un souci de simplification auprès des fondations sont axées sur les loyers, plus simples à payer que divers retards de paiements souvent liés à des factures de médecins ou d'assurance maladie.



## Diffusion de l'information

Notre journal FaMiSol a paru quatre fois cette année et a été envoyé à nos membres (environ 420) par courrier mais également par mail par soucis d'économie mais aussi d'écologie.

La mise à jour de notre site internet n'a malheureusement pas pu être faite à la hauteur de nos attentes, et surtout de celles des internautes concernés par la problématique des familles monoparentales, en raison de notre manque de moyens financiers.

Nous avons également élargi l'offre de livres mis à disposition de nos membres dans notre bibliothèque, grâce à un bon de la librairie l'Inédite.

## ***Animations***

Nos activités continuent à rencontrer du succès. En 2008, les membres de l'AFM se sont vu proposer :

- des spectacles offerts par le Forum de Meyrin,
- des ateliers d'expression créatrice parents/enfants,
- une soirée de soutien pour les impôts,
- le Cirque Knie,
- le cirque de Noël,
- les moments de relaxation aux Bains de Cressy,
- un week-end prolongé à La Forclaz,
- une semaine de vacances à Ovronnaz.
- et notre fête de Noël habituelle.

En tout 18 activités ont été organisées qui ont permis à 300 personnes de se retrouver, de partager un moment de détente ou de réflexion.

**Ces activités ont pu avoir lieu grâce au soutien :**

- du [Forum de Meyrin](#)
- du [Service Social de la Ville](#) de Genève pour Knie
- de [l'Association Un Enfant Un Cadeau](#) pour le week-end prolongé
- de la [Banque JP Morgan](#) pour les fêtes de Noël et pour Cressy
- de la [BCG](#) et de [l'association Enfant Bonheur](#) pour le cirque de Noël
- de la [Fondation Wilsdorf](#) pour la semaine à Ovronnaz
- du [Service Social du Parti Libéral](#) pour des cadeaux de Noël

Le [département des affaires culturelles de la Ville de Genève](#) continue à faire bénéficier nos membres de ses « billets rouges » et « billets bleus » qui permettent à nos membres d'assister à de nombreuses représentations culturelles (théâtre, musique, danse etc.). [La Lanterne Magique](#) fait également partie des abonnements que nous pouvons proposer gratuitement à nos membres, ainsi que ceux offerts par [la Comédie](#).

## **OBJECTIFS ET PROJETS**

- 1.** Maintenir ses buts, conformément à l'attente de ses membres et pérenniser les actions entreprises ces dernières années :
  - activités pour sortir les personnes de leur isolement,
  - soutien psychologique, écoute,
  - orientation sociale et juridique,
  - aides financières ponctuelles,
  - publication du journal FaMiSol.
- 2.** Nous souhaitons pouvoir en 2009, garantir durant nos activités une prise en charge des enfants afin de libérer les parents durant les moments de détente proposés.
- 3.** Nous souhaitons également pouvoir mettre en place des groupes de parole sur des thématiques liées aux familles monoparentales.

## COLLABORATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Notre présidente, Valérie Maechler Herdewyn, participe toujours activement aux réunions de la Commission de la famille et aux séances organisées par le Service pour la promotion de l'Égalité (SPPE).

Claude Golovine, directrice du Centre de liaison des associations féminines (CLAFG) est membre du comité de l'AFM.

L'AFM collabore également avec différents départements de la Ville et de l'État de Genève, à savoir :

- le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE),
  - le département des finances et du logement,
  - le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports,
- lors de journées de réflexion, ou pour la recherche de solutions concrètes à la problématique des familles monoparentales.

L'AFM est membre de la Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM), avec qui elle a collaboré en 2008 sur un questionnaire et des propositions liées à la nouvelle LARPA.

Nous tenons à souligner que l'Hospice général, par l'intermédiaire de ses Centres d'Action sociale continue à nous adresser des personnes en difficulté qui n'arrivent plus à assurer leurs dépenses courantes ou dont les revenus dépassent légèrement les barèmes d'octroi.

L'AFM prend également part aux réunions du réseau femmes afin de continuer la réflexion sur la complémentarité de leurs objectifs, de leur mission, de leurs spécificités, et de mettre en évidence le rôle particulier que chacune tient sur la scène associative genevoise.

Notre association est membre du RAP, dont le but essentiel est de constituer un interlocuteur commun vis-à-vis des autorités de subventionnement.

En 2008 le RAP

- a renforcé son identité et ses réseaux : son site internet [www.lerap.ch](http://www.lerap.ch) est maintenant fonctionnel. Les travaux en vue de développer sa capacité d'organisation faitière se sont poursuivis. Il a établi des contacts à différents niveaux avec des

organisations regroupant divers types d'associations comme APRES, la FAGE ou le RAAC ;

- a soutenu l'association AFM dans sa demande de soutien financier auprès du Département de la Solidarité et de l'Emploi et admis comme nouveau membre l'association "Rien ne va plus" ;
- a constitué, avec la FARGO, le pôle associatif partenaire de la Ville et de l'État pour l'organisation d'une journée de travail des associations du secteur social et sanitaire le 8 septembre. Issue des réactions associatives à la loi de répartition des subventions entre l'État et la Ville (L 9902), cette journée a occasionné des travaux préparatoires en groupes inter-associatifs ciblés sur les trois thèmes retenus :
  1. Le rôle des associations dans la politique publique liée à leur domaine d'activité : interactions entre associations et collectivités publiques
  2. Réseau associatif genevois et visibilité publique
  3. Relations entre les associations et les collectivités publiques par le financement et le contrôle.

Au jour J, plus de 50 associations ont ainsi contribué à des ateliers riches en analyses et en propositions concrètes, en particulier deux domaines : d'une part l'amélioration de la concertation entre pouvoirs publics et associations, d'autre part l'augmentation de la visibilité du réseau associatif et la reconnaissance des expertises qu'il recèle.

Lors d'une rencontre avec les associations le 27 octobre, les magistrats concernés, MM. Longchamp et Tornare, ont répondu en affirmant leur volonté de donner suite à ces recommandations, sous forme de réunions annuelles et de groupes de travail ad hoc. De leur côté, le RAP et la FARGO poursuivent le renforcement de leur action commune qui s'est montrée pertinente et efficace.

<sup>1)</sup> Il s'agit de : Appartement de jour, Arcade 84, Association des familles monoparentales, Association PAROLE, Aspasie, CTAS, Entreprise sociale l'Orangerie, F-Information, Lestime, Solidarité Femmes, SOS-Femmes, Viol-Secours, VoieF.

<sup>2)</sup> La Fargo est une fédération regroupant : Caritas, le Centre Social Protestant, Pro Senectute, le Service social israélite, Pro Filia, Compagna, La Main Tendue, le Centre LAVI, Camarada, l'Armée du Salut, Pro Juventute, le Centre genevois du volontariat et le Carré.

## REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements s'adressent à nos autorités, plus particulièrement :

- à l'Etat de Genève, notre subventionneur principal
- à la Ville de Genève
- aux diverses communes :
  - Plan-les-Ouates,
  - Bardonnex,
  - Onex,
  - Puplinge,
  - Collex-Bossy,
  - Vandoeuvres,
  - Carouge,
  - Thônex
  - Grand-Saconnex,
  - Vernier,
  - Laconnex
  - Meyrin
  - Meinier

Aux donateurs cités sous la rubrique animation ainsi qu'à :

- la Banque Pictet
- la FSFM
- la paroisse protestante de la Servette

Sans leur générosité, l'AFM ne pourrait pas exister.

Notre gratitude va également aux associations et fondations : « Gialdini », et tout particulièrement « Butin-Ponson-Robert » et « un Enfant un Cadeau », qui octroient chaque année une très large majorité des aides reçues. Leur générosité envers nos membres contribue à assainir des situations financières périlleuses.

Nos remerciements vont aussi au service de garde d'enfants de la Croix-Rouge : « Le Chaperon Rouge », pour son action « Bons de respiration ».

Que nos membres donateurs ainsi que les bénévoles qui contribuent à notre activité soient ici vivement remerciés.